

Conseil d'Administration de l'ACA

Procès verbal du conseil d'administration de l'ACA
qui s'est tenu le Mardi 28 septembre de 10 H à 17 H,
au N°21 rue du Sentier - PARIS

Les résolutions adoptées:

Résolution N°1 : choix de la date et du lieu de l'Assemblée générale 2011.

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2010 décide que l'AGO de l'ACA se tiendra à Albi le 19 mars 2011.

Résolution N°2 : place de l'ACA dans la société-Mère du Cheval de Sport.

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2010 adopte le texte ci-joint qui définit la position de l'ACA dans la Société Mère du cheval de sport. (PJ: Position de l'ACA par rapport à la Société-Mère du cheval de sport)

Résolution N°3 : position de l'ACA par rapport au sexage de la semence.

Est-ce que notre stud-book et les éleveurs de l'ACA sont favorables à la technique du sexage de la semence c'est à dire la possibilité, grâce à l'aide de la science, de choisir de faire naître des pouliches ou des poulains ??

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2010 émet un avis DEFAVORABLE au sexage de la semence dans l'élevage équin.

Résolution N°4 : Les conventions ACA-associations régionales et GECE

les aides au fonctionnement versées.

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2010 décide que

-que le versement d'une aide au fonctionnement en décembre 2010, sera lié à la signature effective de la convention ainsi qu'au respect de cette convention, et notamment au bon envoi des documents utiles à notre secrétariat.

-que le versement des aides à l'organisation des concours 2011 sera lié au respect de la charte ou de la délégation faite aux organisateurs.

Résolution N°5 : la génomique

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2010 demande officiellement que la recherche sur la génomique du cheval d'endurance soit entreprise par le groupe de scientifiques dirigé par M Guérin de l'INRA.

Décisions et informations diverses :

1) *Un calendrier des concours et événements prévus sera établi pour les activités concernant le cheval arabe ainsi que le cheval d'endurance.*

2) *Place de l'ACA dans les associations régionales*

La question des relations entre les GECE ou les ACA et les Association régionales d'éleveurs sera évoquée lors des futures réunions des présidents.

3) *Commission du Stud-book.*

Un groupe de travail animé par Nicolas Blot va travailler, en amont de la prochaine commission du stud-book, sur les deux questions de la reproduction des clones et issus de clones et sur les conditions d'entrée au registre du DSA.

4) *L'ACA sera présente au salon de Pékin du 24 ou 28 Octobre. Un ensemble de documents visio et audio est en train d'être constitué pour la participation aux divers salons à venir : El Jadida, Pékin, Villepinte.*

Position de l'ACA par rapport à la Société-Mère du cheval de sport.

Nous avons bien pris note que les statuts de la Société-Mère du cheval de sport ont été validés par le Conseil d'Etat. Nous savons que les subventions émanant du Ministère de l'Agriculture et destinées aux associations de race dans le cadre du soutien à l'élevage, passeront par cette société mère, avec une période transitoire de « destinataires fléchés »

L'ACA est une Association de race mais elle est aussi une Association d'éleveurs de chevaux de sport. Ces chevaux de sport sont les chevaux d'endurance et les chevaux arabes montés. L'ACA a mis en place des programmes d'élevage (PEE pour l'endurance et PEA pour les chevaux arabes) basés sur le principe suivant: des éleveurs inscrivent volontairement leurs chevaux à ces programmes et s'engagent à les faire participer aux concours et événements organisés afin de les mettre en valeur. Nous considérons cette démarche de valorisation comme une démarche professionnelle.

Pour l'endurance, l'outil de formation et de valorisation des jeunes chevaux est le circuit de la SHF. Pour les chevaux arabes montés, le Comité de Pilotage du Cheval Arabe de Sport met en place des démarches et des épreuves de valorisation des chevaux dans les disciplines du dressage, du CSO, de la monte western.

Les subventions que l'ACA reçoit du Ministère de l'Agriculture servent à abonder ce système avec le versement d'aides aux éleveurs et aux naisseurs. (exemples : aides au déplacement vers Uzès; primes à la qualité versée aux naisseurs de chevaux classés Elite ou Excellent...).

Nous voulons bien sûr que cela puisse se pérenniser. Sans ces fonds, nos programmes d'élevage et notre légitimité perdent leur sens.

Il est donc indispensable que soit reconnue l'importance du cheval d'endurance et du cheval arabe de sport dans les priorités et la politique de la Société-Mère.

Tout en regrettant que nos associations régionales (GECE et ACA régionales) ne soient pas représentées dans le collège des association régionales d'éleveurs, nous acceptons d'occuper les deux sièges qui nous sont dévolus dans le collège des associations de race de la Société-Mère.

Conseil d'Administration
du 28 septembre 2010